Règlement graphique
Plan n°23

Projet de PLUiH
Echelle 1 : 2500

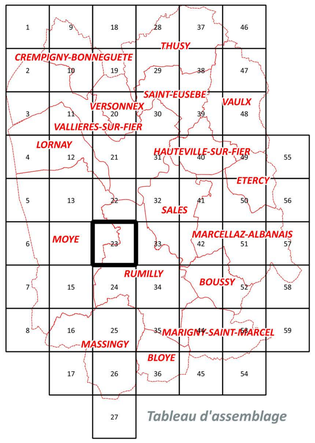

Tableau d'assemblage

Zones urbaines

- UA1 : Cœur de ville de Rumilly
- UA1a : Centralité historique de la ville
- UA1b : Maisons de ville issues de la trame historique
- UA2 : Cœur des communes-bourgs
- UA3 : Cœur des communes-villages
- UB1 : Secteurs de confortement et de renouvellement du cœur de ville de Rumilly
- UB1a : Secteur de l'arrière-gare
- UB1b : Secteur de densité intermédiaire
- UB1c : Ensemble collectif notable
- UB2 : Secteurs de consolidation des communes-bourgs
- UB3 : Tissu d'intensification pavillonnaire et autres secteurs de mutation
- UB3a : Tissu d'intensification pavillonnaire des communes-bourgs et villages
- UC1 : Lisières des pôles urbains
- UC1a : Ilots sur trame d'une densité supérieure
- UC2 : Hameaux à densité encadrée
- UE : Equipements recevant du public
- UT : Développement touristique
- UX1 : Zone à vocation industrielle
- UX2 : Zone mixte à dominante artisanale
- UX3 : Zone tertiaire
- UX4 : Zone commerciale

Zones à urbaniser

- 1AUA2 : Cœur des communes-bourgs
- 1AUA3 : Cœur des communes-villages
- 1AUb1b : Création d'un secteur de densité intermédiaire
- 1AUB1 : Secteurs de confortement et de renouvellement du cœur de ville de Rumilly
- 1AUB2 : Secteurs de consolidation des communes-bourgs
- 1AUB3 : Tissu d'intensification pavillonnaire et autres secteurs de mutation
- 1AUB3a : Tissu d'intensification pavillonnaire et autres secteurs de mutation
- 1AUC1 : Extension de la lisière des pôles urbains
- 1AUC2 : Hameaux à densité encadrée
- 2AU : Zone à urbaniser différée
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'accueil et de service au public
- 1AUX1 : Zone à vocation industrielle
- 1AUX2 : Zone mixte à dominante artisanale
- 1AUX4 : Zone commerciale
- 2AUx : Zone à urbaniser à vocation économique différée

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- AS Zone agricole sensible
- AX : STECAL : Activité économique atypique ou service public en zone A

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- NF : Zone naturelle boisée
- Ne : Equipements publics en zone N
- Nx : STECAL : Activités de loisirs ou touristiques en zone N

Prescriptions graphiques

Ponctuelles

- Largeur des plate-formes et recul des nouvelles constructions
- Bâti remarquable et petit patrimoine
- Patrimoine naturel

Linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Linéaire de protection de la ressource en eau
- Alignement d'arbres à préserver
- Linéaire commercial à protéger
- Recul des constructions vis-à-vis des routes à grande circulation
- Recul des constructions vis-à-vis des routes départementales
- Eléments de paysage - Front bâti remarquable
- Canalisations de gaz

Surfaciques

- Boisement à préserver
- Espace Boisé Classé à conserver
- Zone humide
- Mauvaise aptitude des sols à l'infiltration
- Zone humide potentielle
- Bâtiment remarquable
- Bâtiment pouvant faire objet d un changement de destination
- Séquence bâtie à préserver
- Jardins à préserver
- Séquence paysagère d intérêt
- Emplacement réservé
- Secteur portant des prescriptions de mixité sociale
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Informations non prescriptives

- Voie ferrée

Limite d'application

- Limites des zones de recul
- Voie SNCF
- Bâtiment d exploitation agricole
- Cimetière
- Corridors écologiques
- DUP
- Périmètre de sursis à statuer
- Périmètre d'étude- Franchissement du Chéran
- Périmètre d'études
- Zone Natura 2000
- Station d'épuration
- Surface en cours de viabilisation ou viabilisée

N°	Emplacement réservé	Surface (ha)
	Périmètre d'attente de projet d'aménagement global	17.557
13	74225_Chemin piéton le long de la Néphas et du Chéran	0.699
15	74225_Continuité piétonne entre les nouvelles opérations et la zone d'équipements publics	0.013
34	74225_Création d'une voie d'accès au Centre de loisirs d'Ecle à partir de la route de Bessine	0.334
4	74192_création d'un espace vert	0.163
5	74192_maison des associations - création d'un espace vert, aire de jeux, dessertes, stationnements, dépose minute écoles, liaison piétonnière	0.765
57	74225_Accessibilité de la forêt communale du bois de la Salle et de ses abords (secteurs Grange Rouge- Ecle)	0.065
6	74192_élargissement de la RD 231 (plateforme de 11m)	0.062
6	74225_Déviation de la RD 31 sur la Plaine du Bouchet	1.144
60	74225_Elargissement déplacements doux avenue Roosevelt	0.033
64	74225_Aménagement d'un trottoir	0.239
66	74225_Aménagement d'un trottoir	0.239
7	74192_voie nouvelle de desserte de l'îlot Clergeon (emprise 8m) + placette d'entrée depuis la RD231	0.306
7	74225_Elargissement route de Moye et rue du Lycée	0.266
72	74225_Préservation d'un espace vert	0.555
8	74192_liaison piétonnière "voie nouvelle îlot de Clergeon- RD 231"	0.021

0 100 200 m